

Note d'information aux familles du 05 mai 2020
Concernant l'organisation de la reprise de l'école au 12 mai 2020,
suite au Conseil d'école du lundi 4 mai 2020

Bonjour,

Ce n'est pas une mince affaire, vous le savez... alors d'ores et déjà, je tiens à demander votre compréhension sur le fonctionnement que nous avons choisi en équipe (enseignants, municipalité, et avec validation du Conseil d'école).

A noter, les délais très courts :

- Dimanche 03/05 : information sur le protocole sanitaire ;
- Lundi 04/05 : réunion mairie/personnel communal/enseignants puis le soir, conseil d'école extraordinaire en visio-conférence ;
- Mardi 05/05 : note d'information communiquée aux parents ;
- Jeudi 06/05 **midi** : dernier délai pour la réponse des parents concernant la rentrée de leurs enfants à l'école le 12/05 (cf questionnaire joint) ;
- Vendredi midi au plus tard, information aux parents dont les enfants reviennent à l'école ; si vous n'avez pas de mail vendredi midi, c'est que votre enfant ne pourra être accueilli ;
- Lundi 11/05 : rentrée des enseignants, finalisation de la préparation des locaux ;
- Mardi 12/05 : rentrée des premiers groupes d'élèves.

Nous vous invitons par ailleurs à prendre connaissance du protocole sanitaire et des recommandations pour les familles, communiqués par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, qui régit notre organisation :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

Un extrait vous est donné à la fin de ce mot.

POUR LES PETITES ET MOYENNES SECTION :

- Le retour à l'école des Petites et Moyennes sections n'est pour l'instant pas envisagé, notamment du fait de l'impossibilité d'accueillir les tout-petits dans de bonnes conditions (gestes barrières et distanciation sociale non adaptés, risque de contamination élevé notamment en salle de sieste).
- Pour les familles souhaitant récupérer les cahiers de vie et productions des enfants, cela sera possible et organisé dans un second temps, pas avant fin mai.
- Pour les familles devant justifier la garde d'enfant auprès de leur employeur, un courrier pourra être fait **par la mairie** indiquant le maintien de la fermeture des classes de PS-MS. De même pour les autres niveaux de classe, cette démarche sera possible.

GRANDES SECTIONS ET ELEMENTAIRES :

Voici comment les choses sont envisagées pour l'école de Saint-Julien de Coppel, point par point.

Conditions préalables à la réouverture du 12 mai :

- **Information à l'inspection académique :**

L'équipe enseignante et la commune auraient souhaité la validation de ce protocole de réouverture de l'école par le ministère de l'éducation et a minima par l'inspecteur de l'Education Nationale. Ce dernier devait participer au conseil d'école en visio-conférence du

04 mai, mais malheureusement ne s'est pas présenté. Cette note d'information lui est donc communiquée, le Conseil d'école espérant un retour de sa part avant le 12 mai.

- **Formation du personnel au protocole sanitaire :**

Une formation du personnel de l'école aux procédures sanitaires à appliquer est prévue dans le protocole. Malheureusement pour l'heure rien n'est prévu par le ministère de l'Éducation Nationale, malgré une demande faite par l'école.

Nous bénéficierons néanmoins de la participation de Mme Sanchez, conseillère pédagogique, assistante prévention, qui rencontrera M le maire et moi-même ce vendredi 8 mai au matin, à l'école.

- **Personnel communal en soutien aux équipes enseignantes :**

La mairie met à disposition de l'école tout le personnel possible. Le maire, l'équipe pédagogique et les représentants de parents d'élèves saluent l'engagement du personnel communal qui s'investit pour que la réouverture de l'école soit possible, notamment pour la réorganisation du mobilier de la cantine et pour l'application du lourd protocole sanitaire.

- **Communication des familles auprès de leurs enfants :**

Le retour à l'école ne sera pas « comme avant ». Prenez le temps d'expliquer à vos enfants les conditions de retour à l'école, notamment l'application stricte des gestes barrières (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>, rubrique « Les réflexes à adopter »), le fait que tous les adultes porteront des masques, qu'ils ne pourront pas même effleurer la main de ses copains...

- **Masques de protection pour les adultes :**

Personnel communal : Chaque adulte est suffisamment équipé en masques, avec quatre masques d'usine + quatre masques fournis par les couturières de la commune.

La mairie installe dans la salle des ATSEM une machine à laver spécifique pour laver ces masques.

Enseignants : Dans l'attente du matériel prévu, les enseignants utilisent leurs propres masques.

- **Masques pédiatriques pour les enfants présentant des symptômes - **condition non remplie à ce jour :****

Le ministère de l'éducation nationale doit fournir à chaque école des masques pédiatriques, à utiliser pour les enfants présentant des symptômes. L'école n'a aucune information complémentaire à ce jour. **En cas de non-réception des masques pédiatriques avant le 12 mai, l'ouverture de l'école sera impossible.**

C'est pourquoi une fois encore, nous insistons sur l'importance pour les familles de n'envisager le retour à l'école qu'en cas d'urgence pour l'enfant et de prévoir une solution en cas d'impossibilité d'ouverture de l'école au dernier moment.

Organisation du 12 au 22 mai :

Il s'agira d'une première phase de test qui comporte 5 jours d'école. C'est pour cette raison que nous avons souhaité fixer une organisation pour ces 5 jours de présence, avec des effectifs réduits, mais qui concernent toutes les classes, afin de ne pas privilégier un niveau plus qu'un autre, et donc des tranches d'âge plus que d'autres.

Les classes de CP-CE1, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM2 ouvriront avec un maximum de 10 élèves par classe.

Les classes de maternelle (PS-MS) et (MS-GS) n'ouvriront pas, à l'exception d'un nombre total de 5 élèves Grande Section, qui seront accueillis dans la classe de Pascale Desvillettes.

Ainsi, toutes les classes d'élémentaire seront concernées par la réouverture, mais en effectif réduit, ce qui obligera peut-être à faire des choix.

Ces 10 élèves accueillis par classe (+5 au total en maternelle) seront les mêmes pour ces deux semaines. Ainsi, nous allons fonctionner pendant les 5 jours d'école, avec un **total de 45 élèves maximum.**

Quels enfants seront accueillis du 12 au 22 mai ?

Tout d'abord, nous vous demandons de nous dire, **par retour de mail et au plus tard ce jeudi 05 mai à midi** (à chaque enseignant de votre enfant), maintenant que vous aurez connaissance des modalités de reprise, si vous êtes dans l'obligation de remettre votre enfant à l'école.

Cela ne veut pas dire que nous pourrons le prendre s'il y a plus de 10 enfants concernés par classe, car nous ne dépasserons pas ce seuil.

Si plus de demandes de retour à l'école que de possibilités par classe :

Nous devons faire des choix, et il ne faudra pas nous en vouloir, car la santé prédomine, et pour que tout soit fait dans les meilleures conditions, nous avons besoin de fonctionner avec le moins d'élèves possibles du 12 au 22 mai.

Les choix ne peuvent pas, dans le temps qui nous est imparti, être faits sur attestation de reprise du travail des 2 parents. Le délai pour que vous puissiez obtenir ces attestations est trop court et il en est de même pour nous en ce qui concerne le retour d'une organisation en fonction de vos réponses.

A savoir qu'aucune directive officielle n'a été à ce jour communiquée sur le choix des enfants pouvant retourner à l'école.

Plusieurs principes régiront donc nos choix :

- Une grande majorité d'entre vous va devoir reprendre le travail, mais nous ne pourrons jamais accueillir tout le monde (même après le 25 mai, où tous les enfants pourront être présents, nous n'accueillerons les enfants que par demi-classe).
- Comme depuis le début de la crise, une priorité est donnée aux enfants de soignants.
- On parle vraiment d'urgence pour les enfants. **Nous nous baserons donc sur des critères sociaux et pédagogiques**, principe adopté par le Conseil d'école.

L'école rouvre ses portes dans des conditions exceptionnelles pour tenter de palier aux situations urgentes, prioritaires. L'école et la commune comptent vivement sur les familles pour éviter le retour à l'école des enfants autant que possible.

Organisation pédagogique

Il est important que vous sachiez que **nous donnerons les mêmes activités à faire aux élèves présents qu'à ceux qui devront rester chez eux.** Nous ne pouvons pas, dans le fonctionnement actuel, privilégier les enfants qui viendront à l'école.

L'école à la maison va donc continuer en parallèle de la réouverture partielle de l'école.

De toutes façons, quand vous aurez découvert le protocole sanitaire que nous devons mettre en place, vous verrez que les temps en classe seront très réduits, vu le temps que les enfants présents passeront à se laver les mains un par un ; nous ne pourrons pas non plus corriger les cahiers des enfants présents...

Organisation à compter du 25 mai :

La semaine test permettra de voir si c'est possible de continuer pour les enseignants d'envoyer le programme pour travail chez eux + faire le même travail en classe.

L'équipe enseignante fera son possible pour limiter les déséquilibres entre ceux qui travaillent à la maison et ceux qui vont à l'école.

Une fois cette période en effectifs réduits passée, nous pourrons accueillir des demi-classes. **Dans un maximum de 13 élèves par classe, certains enfants seront présents les lundis et mardis, quand l'autre moitié sera accueillie les jeudis et vendredis (fonctionnement approuvé en Conseil d'école).**

Concernant les maternelles, nous avons encore besoin d'un peu de recul pour prendre une décision pour la reprise à partir du 25 mai.

Ainsi vous l'aurez compris, même après le 25 mai, votre enfant pourra au mieux, être accueilli 50% du temps habituel.

Pour ne pas « mélanger » les enfants au sein d'un groupe, **les groupes seront fixes jusqu'à la fin de l'année** : 1 enfant viendra du 25 mai à la fin de l'année uniquement les lundis et mardis par exemple.

Bien sûr, il va de soi que toutes ces décisions que nous avons prises dépendront de l'évolution de la situation, et peuvent être modifiées ; mais je crois que tout le monde a compris que chaque décision du moment est fragile...

Organisation fonctionnelle du 12 au 22 mai :

ACCUEILS ET SORTIES

Nous utiliserons deux entrées et fonctionnerons sur deux horaires décalés de 15 minutes le matin, le midi (avant et après déjeuner, et le soir) ; ainsi :

PORTAIL DU BAS (proche mairie)	CE1-CE2	CE2-CM1	CM2
Matin	8h30	8h45	8h30
Avant déjeuner	11h45	12h	11h45
Après-déjeuner	13h45	14h	13h45
Fin des cours	16h	16h15	16h

ENTREE HABITUELLE	CP-CE1	Enfants de maternelle GS
Matin	8h30	8h45
Avant déjeuner	11h45	12h
Après-déjeuner	13h45	14h
Fin des cours	16h	16h15

Lorsque les enfants arriveront à l'école (matin et midi), ils seront guidés pour le lavage des mains **puis ils rejoindront directement leur classe** où se trouvera leur enseignant (pas de passage dans la cour de récréation).

Un marquage au sol sera tracé devant les entrées de l'école pour respecter les distances entre familles ; **aucun parent ne pourra rentrer à l'intérieur de l'école.**

RECREATIONS

La cour sera partagée en 3 zones, ce qui nous permettra de décaler les récréations d'élémentaires par groupes de 2 (+1 partie pour les 5 maternelles), de manière à ce que 2 classes ne se croisent pas, conformément au protocole sanitaire.

De même, un marquage au sol sera effectué par la mairie aux endroits où les enfants devront se mettre en rang, afin qu'ils puissent respecter la distance physique imposée par la situation.

Les tables et bancs de la cour ont reçu des signalétiques que nous expliquerons aux enfants. Les jeux de cour (balançoires, ballons...sont interdits par le protocole) ; nous organiserons des jeux faisables vues la situation et votre enfant pourra venir à l'école avec des jeux individuels (cordes à sauter, petites voitures), qu'il ne prêtera pas et qui devront être placés dans un sac nominatif (cf plus bas).

ACCES AUX SANITAIRES

Chaque classe est dotée d'un lavabo, de savon et d'essuie-mains jetable. Il en est de même pour les lavabos des toilettes (où si la distance entre lavabo est inférieure à 1m, certains ont été condamnés).

L'accès aux toilettes de la cour, vue leur configuration, ne sera possible qu'un enfant à la fois.

Celles du bâtiment du haut, hormis les toilettes de maternelle, sont des toilettes individuelles.

CE QUE NOUS DEMANDONS AUX ENFANTS PRESENTS ET A LEURS PARENTS

- Les vestes ne seront plus mises sur les porte-manteaux, mais sur les dossiers de chaise, dans les classes.
- Pour éviter l'utilisation de gobelets, nous vous demandons de fournir à votre enfant une bouteille d'eau marquée à son nom ainsi que des mouchoirs pour chaque enfant (qu'il gardera dans son sac)
- Le matériel de trousse de votre enfant doit être complet, car nous ne pourrions prêter du matériel, et le passage d'objets entre enfants sera impossible.
- En cas d'activité physique, votre enfant viendra en tenue de sport dès le matin, vous comprenez pourquoi...
- Un sac autre que le cartable dans lequel l'enfant pourra avoir avec lui ses jouets (petit sac, peu de jouets s'il vous plaît...) ; nous vous demandons d'inscrire le nom de votre enfant sur le sac.

PROCEDURE EN CAS DE SUSPICION DE SYMPTÔMES

Tout d'abord, le protocole sanitaire compte sur la responsabilité de chacun : **vous êtes invités à prendre la température de votre enfant avant l'arrivée de l'école. Celle-ci doit être inférieure à 37.8 °.**

Avant le retour à l'école, nous demandons aux parents de former leurs enfants aux gestes barrières et d'aborder avec eux la conduite à tenir en cas de symptôme (isolement de l'enfant notamment).

Expliquez-leur également qu'il n'y aura pas de jeu de ballon, pas de contact physique, une distance d'au moins un mètre entre chaque personne (deux bras d'enfant ☺)... Nous compléterons bien sûr cette formation à notre manière, mais une discussion préalable au retour à l'école est nécessaire.

De même préparez-les à voir leurs enseignants et le personnel communal avec un masque.

Pour le reste, voici le copié/collé du protocole sur cette partie-là :

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Le lieu choisi à cet effet pour l'école est la classe de PS-MS

- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

Je sais que ce mot est long et peut paraître anxiogène, mais il a aussi pour but de vous rassurer quant au fait que l'accueil a été pensé, réfléchi et élaboré au mieux pour une reprise de l'école qui, de toute façon, est particulière.

J'insiste une fois de plus sur le fait que nous fonctionnons avec les informations dont nous disposons. Soyez sûrs que l'équipe enseignante, le personnel communal et la municipalité font et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions (sanitaires et sociales) possibles.

Bien cordialement,

Yann Fournet-Fayard